

COMMUNE DE PULLY
Municipalité

Direction Administration générale, finances et affaires
culturelles

Préavis No 6-2004
au Conseil communal

Plan quadriennal des investissements 2004-2007

10 mai 2004

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Historique.....	4
2.1. Planification.....	4
2.2. Plans des investissements précédents.....	4
3. Projet – Plan des investissements 2004-2007	5
4. Considérations générales	7
5. Financement.....	7
5.1. Moyens	7
5.2. Autofinancement de 1990 à 2003.....	8
5.3. Projection financière.....	8
5.4. Dette communale.....	8
5.4.1. Evolution de la dette communale	9
6. Conclusions	10
7. Annexes.....	11

Plan quadriennal des investissements 2004-2007

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Le plan quadriennal des prévisions d'investissements qui vous est soumis pour en prendre acte atteint le montant de Fr. 43'059'000.- pour la période 2004-2007 (référence: page 5 de l'annexe 7.1)

On rappellera pour mémoire que le précédent plan 2003-2006 faisait état d'investissements pour plus de 51,7 millions de francs (*réf. : Préavis N° 6-2003*).

Le présent plan des investissements correspond aux orientations arrêtées par la Municipalité pour ces quatre prochaines années. Les objets inventoriés ont été définis selon les critères résumés ci-après :

- Impératifs techniques :
 - entretien et renouvellement des réseaux;
 - entretien du patrimoine.
- Equipement des Monts-de-Pully.

La concrétisation des travaux liés aux infrastructures a fait l'objet d'une analyse approfondie et détaillée par nos services techniques. Le programme de gestion des divers chantiers tient compte de tous les paramètres utiles à l'appréciation de la notion de faisabilité.

Pour sa part, la Municipalité a bien entendu pris en considération les difficultés financières rencontrées par notre Commune. Dès lors, elle n'a retenu pour son programme d'investissements que les objets jugés indispensables ou obligatoires.

La part à financer sur les crédits déjà votés –ou engagés à court terme– représente plus du tiers des investissements de ce plan quadriennal, ce qui conduit évidemment à réduire la marge d'appréciation de la Municipalité d'autant.

Le financement des investissements prévus pour la période 2004-2007 n'est pas assuré. Le résultat du bouclage des comptes 2003, ainsi que la révision du budget 2004, démontrent à l'évidence que nous devons impérativement recourir à de nouveaux emprunts. Le préavis municipal N° 5-2004 (Autorisation d'emprunter 10 millions de francs), soumis à votre Conseil lors de sa séance du 12 mai 2004, est une première étape dans cette voie. Il paraît peu probable en effet que les comptes de fonctionnement des deux ou trois prochaines années dégagent une marge d'autofinancement substantielle.

En conséquence, la Municipalité redoublera d'attention lors de son analyse annuelle de l'état des finances communales afin d'éviter une augmentation démesurée de la dette consolidée.

2. Historique

2.1. Planification

Il nous paraît intéressant de rappeler que le début de la planification systématique des investissements date de 1967 et que, jusqu'à fin 1983, les plans des investissements étaient quinquennaux. Etant donné les nombreux aléas d'une prévision à long terme, le Conseil communal accepta en automne 1984 le principe d'une planification financière projetant les investissements en permanence sur les quatre ans à venir.

Depuis lors, un plan quadriennal coulissant est présenté chaque année à la Commission des finances et au Conseil communal qui en prend acte.

Il y a lieu de préciser également que ce plan quadriennal n'étant pas figé dans le temps et son contenu ne faisant l'objet d'aucune mesure contraignante, il peut être modifié à chaque instant. Ces modifications portent aussi bien sur l'inventaire des objets que sur l'étalement du financement de ceux-ci. Une mise à jour régulière du plan des investissements est portée à la connaissance des membres de la Commission des finances lors de leurs séances.

2.2. Plans des investissements précédents

Au 31 décembre 2003, le résumé chiffré des plans des investissements précédents se présentait comme suit :

Périodes	Total des investissements financés
Plan des investissements 1967-1971	Fr. 43'245'394.80
Plan des investissements 1972-1976	Fr. 56'585'566.90
Plan des investissements 1977-1981	Fr. 58'182'369.95
Plan des investissements 1982-1985	Fr. 24'599'235.30
Plan des investissements 1986-1989	Fr. 92'332'747.85
Plan des investissements 1990-1993	Fr. 29'980'780.55
Plan des investissements 1994-1997	Fr. 23'800'206.00
Plan des investissements 1998-2001	Fr. 37'595'540.53
Investissements de l'année 2002	Fr. 21'424'319.40
Investissements de l'année 2003	Fr. 9'486'240.65
Total général des investissements financés au 31 décembre 2003	Fr. <u>397'232'401.93</u>

Ce total doit cependant être relativisé puisqu'il est constitué de francs d'inégale valeur du fait de l'inflation intervenue de 1967 à aujourd'hui (Fr. 1.-- en 1967 = Fr. 0,33 en 2003).

3. **Projet – Plan des investissements 2004-2007**

Comme cela a déjà été mentionné précédemment, le total du financement probable des investissements 2004-2007 est de Fr. 43'059'000.- (référence : page 5 de l'annexe 7.1.).

Ce montant concerne trois phases de financement :

- le financement des investissements pour lesquels les crédits sont déjà votés;
- le financement des investissements engagés par voie de préavis en cours;
- le financement des investissements à voter.

Le total du financement des investissements 2004-2007 se décompose comme suit :

Dépenses engagées sur les investissements pour lesquels les **crédits sont déjà votés**, selon situation au 28 avril 2004

	Fr. 12'194'000.--
--	-------------------

Dépenses d'investissements engagées par voie de **préavis en cours**, pour lesquels les crédits doivent être votés:

Préavis N° 04-2004, ch. des Tilleuls, Chamblandes, Château-Sec Sud (conduites industrielles, collecteurs, routes)	Fr. 1'095'000.--
---	------------------

Préavis N° 10-2004, reconstruction de l'Eglise du Prieuré, réfection des bâtiments de l'administration et du Prieuré	Fr. 2'900'000.--
--	------------------

Financement des crédits votés et/ou engagés	Fr. 16'189'000.--
--	-------------------

Dépenses d'investissements pour lesquelles les crédits doivent être votés	Fr. 26'870'000.--
--	-------------------

43'059'000

Les crédits à voter concernent principalement:

1. Les constructions, transf. et rénov. d'immeubles	Fr. 3'200'000.--
2. Les équipements sportifs (Rochettaz et plage)	Fr. 1'500'000.--
3. Les travaux routiers (y c. aménagements urbains)	Fr. 9'190'000.--
4. Les nuisances (lutte contre le bruit)	Fr. 100'000.--
5. L'informatique (logiciel des services industriels)	Fr. 380'000.--
6. Le renouvellement des bassins biologiques de la STEP	Fr. 1'300'000.--
7. La signalisation routière (centrale de régulation)	Fr. 500'000.--
8. L'aménagement du territoire	Fr. 500'000.--
9. Les travaux d'assainissements (collecteurs)	Fr. 2'780'000.--
10. Les réseaux des services industriels	Fr. 7'420'000.--

Sur l'ensemble des investissements projetés au cours de ce plan quadriennal, les objets du patrimoine financier totalisent près de deux millions de francs. Les investissements relatifs aux réseaux des Services Industriels, à la STEP et aux collecteurs totalisent environ 15,2 millions de francs. Ces investissements sont financés annuellement -à posteriori- par leurs taxes respectives affectées.

4. Considérations générales

Ce plan quadriennal voit la finalisation du financement du plan de quartier des Alpes. Pour ce seul chapitre, une somme d'environ 1,7 millions de francs sera dépensée au cours des années 2004 et 2005.

Globalement, le plan quadriennal 2004-2007 est sans surprise puisqu'il repose essentiellement sur les bases suivantes, dans la continuation du précédent, à savoir :

- la réalisation des investissements pour lesquels les crédits sont d'ores et déjà votés (environ un tiers des investissements prévus);
- la fin de la réalisation du plan de quartier des Alpes;
- la réalisation de l'aménagement urbanistique des Monts-de-Pully;
- l'entretien et la remise en état des infrastructures: routes, collecteurs ainsi que les réseaux des services industriels;
- la participation financière de notre Commune aux équipements régionaux.

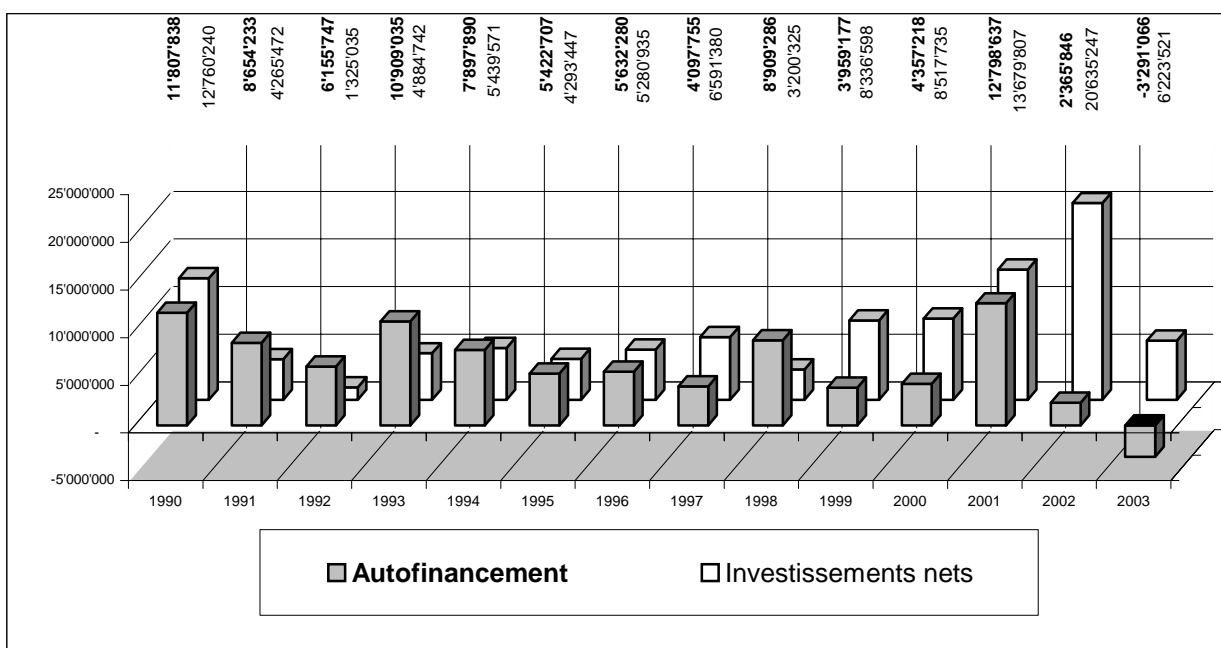
5. Financement

5.1. Moyens

Pour assurer le financement des investissements, la Municipalité peut recourir aux moyens suivants :

- l'excédent des produits du compte de fonctionnement; l'analyse du résultat des comptes 2003 et le résultat de la nouvelle projection budgétaire 2004 démontrent qu'il ne faut pas compter sur cette source de financement avant plusieurs années;
- la reprise des attributions annuelles aux réserves et les amortissements comptables; ces deux éléments, ainsi que le résultat des comptes, interviennent dans la détermination de l'autofinancement possible;
- les subventions et participations à recevoir;
- la vente de terrains et/ou d'immeubles;
- l'emprunt;
- l'augmentation des revenus.

5.2. Autofinancement de 1990 à 2003



NB : en 2002, le montant des investissements nets est consécutif à la phase de réalisation du plan de quartier des Alpes.

5.3. Projection financière

Nous avons constaté une absence d'autofinancement lors du bouclage des comptes 2003. On parle dans ce cas d'autofinancement négatif. Nous allons assurément faire le même constat lors du bouclage des comptes 2004. En conséquence nous devons recourir à l'emprunt ces prochaines années pour financer tout ou partie des dépenses d'investissements, peut-être même pour assurer le financement des comptes de fonctionnement.

Il faut donc s'attendre à ce que d'autres demandes d'autorisation d'emprunter soient présentées au Conseil communal ces prochaines années.

5.4. Dette communale

Les graphiques annexés illustrent l'évolution de la dette communale ces dernières années (référence : annexes 7.3. à 7.7.).

Nous vous rappelons également les deux théories qui ont cours au sujet d'un endettement tolérable ou supportable pour une collectivité publique :

- une augmentation de l'endettement est concevable dans la mesure où les comptes de fonctionnement peuvent absorber le service de la dette;

- les intérêts débiteurs ne doivent pas dépasser le 10 à 15% du produit des recettes fiscales.

Pendant de nombreuses années ces deux critères se sont vérifiés :

- les comptes de fonctionnement ont toujours pu absorber le service de la dette jusqu'en 2001. Par la suite, on enregistre pour ce critère une inversion de tendance, puisque cette couverture a été de l'ordre de 70% en 2002, alors qu'elle est inexistante en 2003, ce en raison du déficit enregistré;
- par rapport au produit de l'impôt, les intérêts débiteurs ont représenté :

- en 1981	Fr.	2'629'408.90	soit le	9.39	%
- en 1985	Fr.	2'369'735.65	soit le	5.59	%
- en 1990	Fr.	3'519'144.80	soit le	6.68	%
- en 1991	Fr.	4'250'957.70	soit le	7.60	%
- en 1992	Fr.	4'231'266.50	soit le	7.62	%
- en 1993	Fr.	4'076'072.60	soit le	6.80	%
- en 1994	Fr.	4'102'655.20	soit le	6.91	%
- en 1995	Fr.	3'399'041.50	soit le	5.70	%
- en 1996	Fr.	3'502'703.00	soit le	5.63	%
- en 1997	Fr.	4'462'266.25	soit le	6.80	%
- en 1998	Fr.	4'742'458.60	soit le	6.62	%
- en 1999	Fr.	3'223'548.15	soit le	4.66	%
- en 2000	Fr.	3'091'147.60	soit le	4.21	%
- en 2001	Fr.	3'641'766.25	soit le	4.06	%
- en 2002	Fr.	3'673'097.55	soit le	4.26	%
- en 2003	Fr.	4'135'359.46	soit le	4.66	%

5.4.1. Evolution de la dette communale

au cours des dix dernières années :

1994	Fr.	65'550'553.40	soit par habitant	Fr.	4'142.--
1995	Fr.	68'115'154.55	soit par habitant	Fr.	4'309.--
1996	Fr.	74'309'000.00	soit par habitant	Fr.	4'697.--
1997	Fr.	92'259'000.00	soit par habitant	Fr.	5'828.--
1998	Fr.	74'009'000.00	soit par habitant	Fr.	4'633.--
1999	Fr.	68'957'000.00	soit par habitant	Fr.	4'310.--
2000	Fr.	83'907'000.00	soit par habitant	Fr.	5'252.--
2001	Fr.	83'857'000.00	soit par habitant	Fr.	5'256.--
2002	Fr.	102'207'000.00	soit par habitant	Fr.	6'333.--
2003	Fr.	121'400'000.00	soit par habitant	Fr.	7'488.--

NB : en 1997, la souscription anticipée d'emprunts de conversion (15 mio de francs) a eu pour effet d'augmenter d'autant, mais temporairement, le total des emprunts souscrits.

(Voir également les graphiques des annexes 7.3. à 7.7.)

Nous l'avons vu, le total de la dette consolidée au 31 décembre 2003 était de 121,4 millions de francs. Elle atteindra probablement plus de 131 millions de francs à fin 2004. Si les investissements de ce plan quadriennal sont votés par le Conseil communal et réalisés selon le programme, le total des emprunts à long terme pourrait franchir la barre des 160 millions de francs à fin 2007, à moins de nouvelles recettes.

Dès lors, à ce stade de notre projection, nous tenons à rappeler le paragraphe ci-après qui figurait dans notre préavis de l'an dernier :

« Le redimensionnement du plan des investissements est en cours, l'effet de cette volonté politique ne devrait se faire sentir que progressivement. Cela nécessitera certainement de nouveaux ajustements dans les années à venir pour répondre aux impératifs tant techniques que financiers ».

Le pas suivant nous conduirait en dessous d'un niveau admissible et aboutirait à laisser se détériorer nos réseaux et l'ensemble de notre patrimoine, notamment.

6. Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 6-2004 du 10 mai 2004,
entendu le rapport de la Commission des finances,

décide

de prendre acte du plan des investissements pour 2004-2007.

Admis par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2004.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-F. Thonney

C. Martin

7. Annexes:

- 7.1. Plan des investissements 2004-2007
- 7.2. Répartition des investissements
- 7.3. Evolution de la dette y compris la dette flottante (comptes-courants)
- 7.4. Evolution de la dette consolidée et de la dette par habitant
- 7.5. Evolution de la dette par habitant : comparaison dette totale/dette consolidée
- 7.6. Evolution de la dette par habitant en francs réels et en francs constants
- 7.7. Tableau comparatif de la dette consolidée par rapport aux recettes fiscales courantes